

Le pauvre statut du travailleur culturel

Suzanne Joubert

Number 22, June–July 1982

Politique culturelle et financement

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/43847ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions l'Interligne

ISSN

0227-227X (print)

1923-2381 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Joubert, S. (1982). Le pauvre statut du travailleur culturel. *Liaison*, (22), 15–16.



Le pauvre statut du travailleur culturel

par Suzanne Joubert

La Conférence générale de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, réunie à Belgrade du 23 septembre au 28 octobre 1980, proclamait ce qui suit.

"Dans leur acceptation la plus complète et la plus large, les arts font et doivent faire partie intégrante de la vie et il est nécessaire et approprié que les gouvernements contribuent à instituer et à maintenir non seulement un climat propice à la liberté d'expression artistique, mais aussi les conditions matérielles facilitant l'expression de ce talent créateur."

Le texte poursuit en affirmant "les droits de l'artiste à être considéré, s'il le désire, comme un travailleur culturel et à bénéficier en conséquence de tous les avantages juridiques, sociaux et économiques afférents à la condition de travailleur, compte tenu des particularités qui peuvent s'attacher à la condition d'artiste".

Enfin le document reconnaît que "l'évolution culturelle, technologique, économique, sociale et politique de la société exerce une influence sur la condition de l'artiste et que, en conséquence, il devient nécessaire de procéder à une révision de son statut."

Peut-être les travaux de la Commission Applebaum aboutiront-ils, espérons-le, à une certaine révision de ce statut, même s'il a toujours été très évident que la Commission doit d'abord remplir, dans les perspectives fédérales du gouvernement actuel, un rôle politique d'uniformisation de la culture canadienne (souvenez-vous par exemple qu'elle a complètement effacé le mot "province" pour ne parler que de "région"). Mais passons, puisque notre propos se limite aujourd'hui aux conditions matérielles dans lesquelles l'artiste produit la matière des expositions ou des oeuvres monumentales qui contribuent à votre plaisir comme à la vie culturelle dont le pays s'ennorgueillit. Eh bien qu'en est-il justement?



"Canadian Artists' Representation" section Ontario, vient de publier sous la plume de la très dynamique Judy Gouin, un rapport à ce sujet fondé sur des chiffres de 1976 à 1978 inclusivement, et intitulé "The Cost of Earning as a Visual Artist". Il s'agit d'un résumé statistique de ce qu'il en coûte financièrement à un artiste pour gagner l'argent qu'il gagne... à supposer qu'il en gagne, c'est-à-dire qu'il arrive à vendre suffisamment d'oeuvres, à décrocher une bourse ou à se faire octroyer une commande publique.

Or on est suffoqué de constater à la lecture attentive des données, que si les ventes moyennes d'un artiste peuvent se situer entre 3,000\$ et 4,000\$ par année (ne pas perdre de vue qu'il s'agit d'une **moyenne** et que si certains ont vendu plus, plusieurs ont vendu moins) et que les commandes publiques peu fréquentes peuvent rapporter une moyenne annuelle de 979.84\$ (maximum 17,000\$, minimum 33\$) pour un **revenu annuel moyen** (incluant également cachets d'expositions, bourses etc.) de **5,826.26\$**, ce revenu brut déjà largement en-dessous du seuil de la pauvreté **est complètement absorbé par les dépenses de production encourues.**

En effet les dépenses annuelles moyennes d'un artiste, comprenant l'atelier, les matériaux, les encadre-

ments ou frais de présentation, le transport des oeuvres, l'achat ou la location d'outils, poste et papeterie etc., varient entre 6,135\$ et 7,096\$. Vous avez bien lu, **il en coûte environ 6,500\$ par année à l'artiste moyen pour gagner quelques 5,800\$!**

Un déficit annuel moyen de 22% à 98%! Et ce n'est pas tout car dans la situation inflationnaire actuelle, le revenu moyen de l'artiste augmente de 5.6% par an pendant que ses dépenses s'accroissent de 19%.



Photo Marc Gendron

Que les artistes soient pauvres dans leur très grande majorité, nous le savions déjà. Qu'ils doivent pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille, pratiquer un second métier (généralement l'enseignement à temps partiel), nous le savions aussi. Mais que ce soient eux les artistes qui financent non seulement au prix de leurs efforts mais de leurs propres deniers et même à **perte**, notre belle culture, cela nous ne le savions pas encore.

Le réputé critique d'art français Michel Ragon écrit qu'*"aucun autre milieu ne peut aligner autant d'individus qui se privent de tout pour réaliser leur idéal"* (25 ans d'art vivant", Casterman 1969, p. 62). Et voilà que Judy Gouin et CARO viennent appuyer de chiffres précis cette affirmation qui aurait pu paraître exagérée. D'ailleurs, ces chiffres ne sont pas les seuls publiés.

La prestigieuse revue Arts Canada consacrait à l'automne de 1975 un

numéro complet (200-201) à l'évaluation détaillée des facteurs politiques et économiques qui pèsent sur les arts au Canada. À cette date de 1975, le phénomène de récession qui frappe désormais durement le monde des arts, n'avait pas encore commencé à se faire réellement sentir; on fonctionnait encore sur l'élan de prospérité et d'enthousiasme qui avait culminé autour de 1967. Pourtant Arts Canada écrivait déjà (p. 47) que même avec le niveau alors prévalent d'aide

gouvernementale les artistes n'avaient toujours pas réussi non pas à dépasser, mais simplement à atteindre le seuil de la pauvreté.

Or, depuis 1975 le coût de la vie a doublé ou presque et les coupures de budget ont atteint en premier les arts, traditionnellement considérés chez nous comme un luxe. Songez également que les artistes, à leur propre emploi et classifiés par le fisc parmi les "petites entreprises", n'ont droit à aucune assurance-chômage lorsque les oeuvres ne se vendent pas ou que les commandes tardent à rentrer; aucun congé de maladie, aucune pension de retraite. Pourtant si de désespoir ils acceptent un emploi à plein temps, ils perdent le droit de déduire leurs considérables dépenses de production mentionnées plus tôt, de leur revenu imposable. L'impôt considère alors leur art comme "passe-temps".

En fait, et sans doute pour des raisons compréhensibles, les artistes

qui ont un emploi rémunéré à temps plein ont beaucoup de mal à se faire considérer comme des artistes "sérieux".

Ainsi, Statistique Canada (bulletin de service daté de mai 1979) ne reconnaît comme "artiste à temps plein" que les personnes qui essaient (!) sérieusement de vivre de façon indépendante de leur production artistique" et qui **de surcroît peuvent afficher un revenu de 5,000\$ par an, ou plus, en provenance de la vente directe de leurs oeuvres.** Croyez-le ou non, le même bulletin décrit comme artistes "à temps partiel" ceux qui ne réussissent pas à atteindre le chiffre fatidique, bien qu'ils ne déclarent aucun autre emploi. Faut-il en conclure que Van Gogh aurait été rangé avec ces derniers?

Bref il ressort de tout ceci que le moindre des employés du Conseil des Arts ou du Ministère des Affaires culturelles a de fortes chances d'être mieux payé, de jouir de plus de sécurité et même de plus de considération que la majorité des artistes sans l'existence desquels son emploi perdrait sa raison d'être.

Que faire? Réclamer davantage de subventions? On peut douter fortement qu'on les obtiendra.

CARO demande donc simplement que le gouvernement (qui tire gloire et prestige, quand ce n'est pas profit politique, de l'art canadien) veuille bien accorder aux artistes quelques privilèges modestes qui ne les feraient pas vivre bien gras mais les aideraient tout de même. Comme par exemple celui de déduire leurs dépenses de productions artistiques de leur revenu total, de quelque source qu'il provienne; ou celui d'être exemptés de la taxe de vente ou des frais de douanes sur l'achat des matériaux utilisés pour la production des oeuvres vendues ou non.

Nos élus trouveront-ils le temps de s'en occuper eux qui en consacrent tant à une constitution qui fera pourtant le bonheur de si peu de gens?

Les personnes intéressées peuvent se procurer le document "The Cost of Earning as a Visual Artist" dont il devrait bien exister une traduction française(?) en écrivant à: CARO, suite 345, 67 Avenue Mowat, Toronto, Ontario M6K 3E3.

Ce texte est paru dans LE DROIT, samedi le 9 janvier, 1982. ★